



Syndicat National des Personnels de l'Education et du Social
Protection Judiciaire de la Jeunesse
Fédération Syndicale Unitaire - Section Martinique
Tél : 0596641560 - Fax : 0596641584
Adresse : Quartier Mignot, route du Vert-Pré
97231 Le ROBERT
Site Internet : www.snpespjj-fsu.org
Courriel : snpes972@gmail.com



Le Robert, le 15 novembre 2017

Lettre ouverte au DIRPJJ Ile-de-France /Outre-mer

Objet : les difficultés du dialogue social avec le DTPJJ de Martinique

Monsieur le Directeur interrégional,

Nous venons par la présente vous rendre compte de l'audience syndicale que nous avons sollicitée auprès du DTPJJ de Martinique, et qui s'est tenue le 12 octobre 2017, à la DTPJJ.

Y étaient présents :

- pour l'administration : M. LUBOZ (DT), M. MAKENGO (DTA) et Mme CARDOU (RAPT),
- pour le SNPES PJJ/FSU de Martinique : M. PAIN (secrétaire départemental), Mmes MIROL (secrétaire départementale adjointe), OTTONELLI (trésorière) et BEKAY (trésorière adjointe).

Cette audience faisait suite à un tour des services effectué par les différents membres du bureau syndical du SNPES-PJJ/FSU de Martinique. Nous souhaitons en cette rentrée, faire part et échanger avec le Directeur territorial à propos des ressentis et interrogations des agents concernant, notamment, leurs conditions de travail.

Compte tenu de la durée impartie que nous estimions insuffisante (initialement 2h30, puis arbitrairement ramenée à 2h00) pour aborder en profondeur et avec sérieux les nombreuses questions à traiter au cours de cette audience, nous avons sollicité auprès du Directeur territorial la fixation d'une autre date d'audience. Nous lui avons donc proposé de consacrer celle de ce jour à la situation de la mission HD.

Dès notre arrivée, le Directeur territorial affichait une posture hostile à notre égard, et faisait montre d'un état d'énervement, voire de colère.

Sans prendre en compte notre doléance, il a d'emblée réagi au mot « sérieux », en faisant référence à notre façon d'exercer notre action syndicale. Il a pris comme exemple le tract rédigé par notre section sur la situation de la Mission HD, devenant alors très agressif dans ses propos, allant même jusqu'à dire que nous ne sommes rien n'y personne pour nous permettre d'écrire cela à son propos, qu'il a 40 ans de carrière, et que ce n'est pas maintenant qu'il va se laisser insulter.

Le Directeur territorial se sentant directement visé par le contenu de ce tract relatant les circonstances du déménagement de la mission HD, nous avons tenté à plusieurs reprises de replacer les choses dans leur contexte, notamment en lui expliquant que nous remettons en cause l'action de la Direction territoriale et non sa personne. Mais il n'entendait rien, et a pris violemment à partie le secrétaire départemental, en le tenant pour seul auteur de cet écrit.

Au regard de la grande tension et de l'impossibilité manifeste de dialoguer avec lui, nous avons décidé de mettre fin à l'audience.

A ce jour, force est de constater que le dialogue social avec le Directeur territorial de Martinique, déjà très dégradé, n'est plus possible.

Son proche départ à la retraite, le rend peut-être moins disponible pour une réflexion sur les problématiques du territoire, et les actions à mener. Mais, l'a-t-il vraiment été depuis son arrivée ?

Pour autant, il s'en va, mais les agents, les jeunes et les difficultés rencontrées au quotidien restent.

Eu égard à la posture du Directeur territorial lors de cette audience, nous tenons à vous informer qu'il ne nous est plus possible de communiquer sereinement avec lui. Par ailleurs, il ne semble plus susceptible de répondre aux interrogations des agents (tous corps confondus), d'être à leur écoute, et de leur apporter les moyens et conditions nécessaires à l'accomplissement de leurs missions.

De plus, nous avons appris qu'il a pris l'initiative de convoquer et recevoir, le 30 octobre 2017, des représentants de la CGT et de l'UNSA, pour échanger, semblerait-il, avec eux sur la situation du territoire. Dans le cadre de cette rencontre, le Directeur territorial assume d'avoir volontairement écarté notre organisation syndicale de cette rencontre.

Cet état de fait nous amène à croire qu'il n'est pas en capacité de faire preuve d'impartialité.

Par conséquent, nous considérons que la confiance est rompue. Nous ne souhaitons plus discuter avec lui sur l'avenir du territoire, et demandons, dans l'attente de son ou sa successeur, à ce que les prochaines instances du dialogue social ne soient plus présidées par lui seul, et ce dans l'intérêt des services et de tous les personnels du territoire.

Le Directeur territorial nous a invités à un CTT, prévus le 23 novembre 2017, qui concernera l'approbation du projet d'avis sur le versement de la PRS aux personnels de l'UEAJ, et l'avis du projet de fonctionnement de la DTPJJ. Or, l'attitude d'hostilité manifeste et de partialité qu'il affiche à l'égard de notre organisation syndicale (pourtant majoritaire au CTT) nous interroge.

De ce fait, nous vous demandons de faire le nécessaire pour qu'un dialogue social respectueux et impartial soit rétabli à la PJJ de Martinique.

Le bureau du SNPES PJJ/FSU Martinique